



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 21 novembre 2022**

Nombre de délégués  
En exercice : 21  
Présents : 13  
Excusés : 8

Convocation : **14 novembre 2022**  
Date affichage : **30 novembre 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au SICTOM de la Zone de Dole, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Antony BOURCET, Christian LAGALICE, Michel BENESSIANO, Dominique DEWALLY, Christophe DUGOIS, Gêrôme FASSETNET, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, et Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, Séverine CALINON, Maryline MIRAT.

**Etaient excusés / absents** : Messieurs Olivier MEUGIN, Jean THERY, Stéphane CHAMPANHET, Alain DEBIOLT, Philippe DEGAY, Jacques LAGNIEN (pouvoir à Mme BUSSIÈRE Pierrette), Marc SCHMIEDER et Mesdames, Cyriel JEANNEAUX.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur LAVRY Gilbert.

**Délibération n° 21112022-6bs**

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 039-253900633-20221121-21112022\_6BS-DE



**Objet : Convention pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'accord de la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur sur les termes et conditions de la nouvelle convention,  
Vu l'accord de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour financer ce service,  
Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,  
Considérant la nouvelle convention passée entre le SICTOM de la Zone de Dole, la Régie de Quartier des Mesnils Pasteur et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole,

**Préambule :**

Depuis le 1er janvier 2020, une convention tripartite liant les 3 parties citées ci-dessus portait sur une prestation de collecte des encombrants par la régie de quartier dans le quartier des Mesnils Pasteur.

Suite à la décision de suppression de cette collecte en janvier 2022, un avenant à cette convention a été passée pour accompagner les usagers à la suppression de ce service de collecte (porte à porte, sensibilisation des usagers, facilitation de l'acquisition d'un badge de déchèteries) d'une part et poursuivre le ramassage des encombrants déposés sur l'espace public. Ainsi, 200 badges ont été émis pour les usagers du quartier et plus de la moitié des détenteurs se sont rendus au moins une fois en déchèteries (constat fin du 1er semestre 2022).

Au regard de la nécessité de maintenir les actions de sensibilisation de proximité auprès des usagers des habitants d'habitat social collectif sur la ville de Dole, mais aussi de travailler ensemble sur les solutions à apporter sur tous les flux de déchets et de maintenir un service de ramassage des encombrants, il est proposé de reconduire cette convention en intégrant de nouveaux objectifs pour une durée de 1 an à l'issue duquel un bilan sera établi entre les 3 parties signataires, pour convenir des suites à accorder.

Le Président **EXPOSE** la nouvelle convention tripartite pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole.

La convention porte sur les actions suivantes :

- Ramassage des encombrants sur l'espace public dans le quartier des Mesnils Pasteur
- Sensibilisation des habitants sur tous les flux de déchets et les dispositifs de collecte existants
- Etude et mise en œuvre d'actions portant sur tous les flux de déchets : résiduels, recyclables, papier, verre, biodéchets, déchets de déchèteries sur un quartier de Dole « Kennedy » pour expérimenter des dispositifs ayant vocation à améliorer la captation de la matière recyclable et écarter les biodéchets des ordures ménagères résiduelles.
- Evaluer et améliorer les dispositifs actuels pour les biodéchets (composteurs).

La durée de la convention est fixée à un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Trois mois avant son échéance, un bilan sera dressé pour convenir des suites à donner.

Le Président **PROPOSE** d'approuver la convention tripartite pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole au tarif de 13 229 € net / an.

La Régie de Quartier des Mesnils Pasteur adressera sa facturation de la prestation au SICTOM de la Zone de Dole, à la fin de chaque trimestre, soit 3 307.25 € / trimestre.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole prenant en charge le coût de la prestation, le SICTOM de la Zone de Dole établira à la CAGD un titre à la fin de chaque trimestre, pour un montant de 3 307.25 € / trimestre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✓ **APPROUVE** la convention tripartite pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole,
- ✓ **APPROUVE** le tarif de 13 229 € net / an pour le Quartier des Mesnils Pasteur
- ✓ **AUTORISE** le Président à émettre trimestriellement un titre à la CADG,
- ✓ **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023

Fait à Brevans, le 21 novembre 2022

Le Président

Jean-Pascal FICHERE

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 039-253900633-20221121-21112022\_6BS-DE

## CONVENTION

### pour l'amélioration de la gestion des déchets dans les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole

#### ENTRE

Le SICTOM de la Zone de DOLE, 22 Allée du Bois – 39100 BREVANS, représenté par Monsieur Olivier MEUGIN, vice-Président,

#### ET

La Régie de Quartier des Mesnils Pasteur – 29 rue Maréchal Leclerc – 39100 DOLE – représentée par sa Présidente, Madame MINOT Marie Alfrède,

#### ET

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole – Place de l'Europe – 39100 DOLE – représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président

Il est convenu ce qui suit :

#### Préambule

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une convention tripartite liant les 3 parties citées ci-dessus portait sur une prestation de collecte des encombrants par la régie de quartier dans le quartier des Mesnils Pasteur.

Suite à la décision de suppression de cette collecte en janvier 2022, un avenant à cette convention a été passée pour accompagner les usagers à la suppression de ce service de collecte (porte à porte, sensibilisation des usagers, facilitation de l'acquisition d'un badge de déchèteries) d'une part et poursuivre le ramassage des encombrants déposés sur l'espace public. Ainsi, 200 badges ont été émis pour les usagers du quartier et plus de la moitié des détenteurs se sont rendus au moins une fois en déchèteries (constat fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022).

Au regard de la nécessité de maintenir les actions de sensibilisation de proximité auprès des usagers des habitants d'habitat social collectif sur la ville de Dole, mais aussi de travailler ensemble sur les solutions à apporter sur tous les flux de déchets et de maintenir un service de ramassage des encombrants, il est proposé de reconduire cette convention en intégrant de nouveaux objectifs pour une durée de 1 an à l'issue duquel un bilan sera établi entre les 3 parties signataires, pour convenir des suites à accorder.

#### Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention porte sur les actions suivantes :

- Ramassage des encombrants sur l'espace public dans le quartier des Mesnils Pasteur
- Sensibilisation des habitants sur tous les flux de déchets et les dispositifs de collecte existants
- Etude et mise en œuvre d'actions portant sur tous les flux de déchets : résiduels, recyclables, papier, verre, biodéchets, déchets de déchèteries sur un quartier de Dole « Kennedy » pour expérimenter des dispositifs ayant vocation à améliorer la captation de la matière recyclable et écarter les biodéchets des ordures ménagères résiduelles.
- Evaluer et améliorer les dispositifs actuels pour les biodéchets (composteurs).

## Article 2 – Détail de la Prestation

Cette prestation comporte :

- La collecte et le ramassage des encombrants sur l'espace public dans le quartier des Mesnils Pasteur à Dole (les encombrants valorisables par la revente et le réemploi seront remis à l'ALCG, les autres seront déposés à la déchèterie de Brevans).

Les encombrants sont : les meubles, sommiers, matelas, canapés, fauteuils, frigos, congélateurs, sèche-linge, lave-linge, congélateur...

Sont interdits : les déblais, gravats, débris, objet de plus de 70 kg, pneu, carton, sacs poubelles, emballages recyclables, pièces voiture, bouteille de gaz, produits dangereux, peinture, huiles, colle, solvant, acide, base, déchets verts qui devront être apportés par l'utilisateur en déchèterie ou collectés avec les bacs.

- Etudes et mises en œuvre d'actions portant sur tous les flux de déchets sur le quartier Kennedy avant un accent particulier porté sur les biodéchets et leurs exutoires sous forme de jardins partagés. L'objectif est d'évaluer les résultats (quantitatifs et qualitatifs sur tous les flux de déchets) pour juger de l'opportunité de déploiement sur d'autres quartiers.
- Evaluer et améliorer les dispositifs existants pour les biodéchets
- Communication et sensibilisation des usagers sur les quartiers d'habitat social collectif de la ville de Dole.

## Article 3 – Modalités de fonctionnement

S'agissant de la collecte des encombrants :

Les moyens, au choix du prestataire, pouvant être mis en œuvre pour réaliser cette prestation correspondent à une camionnette disposant d'un volume important et de 3 personnes (1 chauffeur et deux collecteurs). Pour optimiser le transport, le prestataire devra ranger et empiler les encombrants par catégorie pour lui faciliter le vidage et le tri en déchèterie.

La durée de collecte est variable selon les apports et secteurs.

Le SICTOM étant adhérent à Eco Maison, le déclaratif des tonnages réalisés est pris en compte par le SICTOM. De ce fait, le prestataire ne peut revendiquer les soutiens à Eco mobilier pour ce marché.

Les encombrants seront acheminés sur la déchèterie de Brevans.

Dans le cadre de cette prestation, les passages et volume apportés ne sont pas facturés au prestataire.

Le prestataire devra se munir d'un badge d'accès en déchèterie pour chaque véhicule utilisé. Ce badge est dédié aux encombrants du Quartier des Mesnils Pasteur.

S'agissant de l'expérimentation menée sur le quartier Kennedy :

Le SICTOM et la régie de quartier définiront ensemble les dispositifs de pré-collecte adaptés pour permettre de collecter tous les flux de déchets. Une situation de référence sera établie pour évaluer les dispositifs et mesurer les impacts (quantitatifs et qualitatifs) des nouveaux dispositifs de collecte.

S'agissant des dispositifs actuels de collecte des biodéchets :

Actuellement, 12 composteurs sont déployés sur les quartiers d'habitat social collectif de la Ville de Dole via la prestation entre la régie de quartier et la Ville de Dole.

Le SICTOM de la zone de Dole et la régie de quartier réaliseront un diagnostic de fonctionnement et conviendront de pistes d'amélioration à déployer (communication, équipements de pré-collecte et collecte...).

## Article 5 – Suivi et bilan d’activité

### 5.1 Etablissement d’une situation de référence

Le SICTOM de la zone de Dole et la régie de quartier établiront un point de référence portant sur :

- Pour les encombrants : retour d’usage des badges déchèteries distribués sur le quartier des Mesnils Pasteur, points « noirs » de dépose d’encombrants et pistes potentielles. Le gardien de déchèterie saisira les volumes apportés ces jours sur son PDA.
- Etat des composteurs actuels (quantification, qualification)
- Etat des lieux complet sur tous les flux de déchets pour le quartier Kennedy

### 5.2 Suivi des dispositifs

Un bilan mensuel sera établi sur les nouveaux dispositifs mis en place de façon partagée SICTOM et régie de quartier.

Le prestataire fournira semestriellement un bilan d’activité via un relevé (nombre de personne, nombre de km parcourus, nombre total d’heures effectuées, nombre de rotation de Dole à Brevans, horaires début de collecte et de fin de collecte, difficultés de collecte...) et volume estimatif collecté pour les encombrants par mois à remettre sur un tableau excell au SICTOM et au Grand Dole.

### 5.3 Communication – information des usagers

Les supports seront établis en commun entre SICTOM et régie de quartier et partagés préalablement auprès du Grand Dole et des bailleurs sociaux.

## Article 6 – Conditions financières

L’offre de prix forfaitaire quel que soit le temps passé du prestataire est de :

- 13 229 € net/an pour le Quartier des Mesnils Pasteur

La Régie de Quartier des Mesnils Pasteur adressera sa facturation de la prestation au SICTOM de la Zone de Dole, à la fin de chaque trimestre, soit 3 307.25 € / trimestre.

La Communauté d’Agglomération du Grand Dole prenant en charge le coût de la prestation, le SICTOM de la Zone de Dole établira à la CAGD un titre à la fin de chaque trimestre, pour un montant de 3 307.25 € / trimestre.

## Article 7 – Durée de la convention

La durée du contrat est fixée à un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Trois mois avant son échéance, un bilan sera dressé pour convenir des suites à accorder.

Fait à BREVANS, le .....

La Président de la Régie de Quartier

Marie Alfrède MINOT

Le Président du la CAGD

Jean Pascal FICHERE

Le Vice-Président du SICTOM

Olivier MEUGIN